

Motion présentée par la liste SNES-FSU Berthelot

Nous, membres du CA nous opposons résolument à la mise en place de la réforme Blanquer qui est préjudiciable aux élèves comme aux enseignants.

Nous dénonçons le fait que:

- cette réforme, mise en place dans la précipitation, s'inscrit dans une politique de restriction budgétaire qui supprimera 2400 postes dans le secondaire alors que les effectifs annoncés d'élèves sont en augmentation ;

- elle impose aux élèves, notamment en seconde, des choix de spécialités qui vont déterminer leur avenir, alors qu'ils n'ont pas les informations nécessaires pour choisir en conscience;

- elle entraîne des tensions au sein des équipes en raison de la mise en compétition des disciplines pour le choix de spécialités, le partage des heures « de marge » et de l'absence de précision horaire et disciplinaire concernant certaines spécialités, comme par exemple la spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques.

- elle participe, de par la suppression du groupe classe en première et en terminale, à complexifier les emplois du temps avec le risque évident de dégrader les conditions de travail des enseignants et des élèves.

La communication ministérielle laisse penser que chaque élève aura la liberté d'associer les options facultatives et les enseignements de spécialités qu'ils souhaitent. Or, les contraintes d'organisation matérielle ne le leur permettront pas. La rupture d'égalité entre les établissements et entre les élèves est flagrante. C'est la fin d'une Education nationale.

Cette réforme amène certains professeurs à prendre en charge des enseignements qui ne correspondent pas à leur formation initiale et pour lesquels ils n'ont pas reçu de formation spécifique (comme c'est le cas pour l'enseignement de « sciences numériques et technologie »).

Le baccalauréat en tant que diplôme national et premier grade universitaire, est mis à mal.

La part donnée à l'évaluation en cours de formation (le contrôle continu) nuit à l'égalité des élèves : la dérive vers un bac « local » existe, ce qui bénéficiera avant tout aux établissements favorisés.

Pour la majorité des disciplines, le calendrier des épreuves communes mettra les élèves en situation de « bachotage » permanent, puisqu'ils subiront dès janvier 2020 des épreuves communes à répétition. La succession d'épreuves en classes de première et de terminale détériorera considérablement la transmission des savoirs et désorganisera les établissements.

Par conséquent, force est de constater que le but premier de cette réforme n'est pas tant l'intérêt des élèves qu'un objectif comptable d'économies de postes et de moyens.